



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 12 août 2019

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, TAPIÉ Stéphane, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : MARCLAY Nathalie, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAION Yannick, MAURICE Claude.

Pouvoirs de Jean-Charles LACROIX à Bernadette BERNADON et de Nathalie MARCLAY à Pascal GENOUD.

Madame Katherine GAULTIER a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET RÉPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE THONON AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de fixer le nombre de sièges du conseil communautaire à 67, au lieu de 54 en prenant la répartition de droit commun. Les sièges supplémentaires sont attribués en fonction de la population de chaque commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de 67 sièges au conseil communautaire et leur répartition.

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION THONON AGGLOMÉRATION – RÉVISION N°2

Le Conseil Municipal valide, à 3 voix pour (dont 1 avec pouvoir), 2 voix contre et 2 abstentions (dont 1 avec pouvoir), la modification des statuts de Thonon Agglomération, intégrant notamment la compétence « eau » pour le 1^{er} janvier 2020.

Arrivée de Gérard DUPRAZ

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 avril 2019 fixant le montant de l'attribution de compensation de la Commune de Draillant à 9.060 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

PLUi DU BAS-CHABLAIS – AVIS DES COMMUNES APRES ARRET

Monsieur le Maire expose que le PLUi du Bas-Chablais a été arrêté par le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération le 16 juillet 2019. Les communes sont sollicitées afin d'émettre leur avis. L'avis des anciennes communes des Collines du Léman est requis mais n'est pas bloquant, le PLUi ne s'appliquant pas sur leur territoire. Il reste que ce document a vocation à s'étendre à l'ensemble des communes membres de Thonon Agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de PLUi, émet un avis défavorable à 2 voix contre et 6 abstentions.

ECLUSE DOUBLE AU DROIT DU CIMETIERE – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire expose que le Département a transmis une convention d'autorisation de voirie et d'entretien en vue de l'installation définitive de l'écluse double au droit du cimetière. La maîtrise d'ouvrage et le financement sont assurés par la commune.

Le conseil municipal valide la convention à intervenir avec le Département.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Stéphane TAPIÉ, 3^e adjoint, expose qu'il est proposé au conseil municipal d'augmenter temporairement le temps de travail d'un agent technique afin d'assister la maîtresse de la classe des GS/CE2 pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition qui sera présentée avant délibération au comité technique du Centre de Gestion de Haute-Savoie.

MOUVEMENT DE PERSONNEL – RECRUTEMENT

Monsieur le Maire expose que la secrétaire de mairie a demandé une mutation à compter du 28 octobre 2019. Il expose que le recrutement pour son remplacement pourrait se faire directement par la commune ou par une mutualisation avec la commune d'Allinges. En cas de mutualisation, une convention de mise à disposition sera conclue entre les communes.

CDD POUR LE SERVICE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire expose que pendant l'absence d'un agent en charge de l'entretien des bâtiments et du service de la cantine, son remplacement avait été assuré par un agent recruté en CDD et par un agent mis à disposition par Chablais Inter Emploi. Cette organisation ayant donné satisfaction, elle sera reconduite pour l'année scolaire 2019/2020.

PESE-LAIT DU LIEGE

Le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour (dont 1 avec pouvoir) et 1 abstention (dont 1 avec pouvoir), de procéder à la démolition du pèse-lait du Liège, qui est situé sur l'emprise publique communale.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose que lors des travaux réalisés au Liège, les viabilités ont été amenées jusqu'en bordure du terrain communal, afin d'éviter des surcoûts.
- La réfection des peintures de la façade sud de l'église et du four à pain est terminée.
- L'inauguration du nouveau réservoir d'eau potable du SEMV, aura lieu le jeudi 29 août à 18 heures, route du Col de Cou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Lucien CHESSEL

